

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU  
BASSIN HOULLER**

Séance plénière du mardi 9 juin 2015

**Délibération n° 01-2015**

**Installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE)**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le mardi 9 juin 2015 à 14h30, à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet de FORBACH-BOULAY MOSELLE.

Convocations envoyées par voie électronique le 7 mai 2015 et par courrier le 5 mai 2015.

Nombre de membres en exercices : 35

Nombre de membres présents : 25 + 1 (arrivée de Monsieur Tonnelier à 15h15 en cours de séance)

Nombre de membres ayant donné mandat : 7

Etaient présents ou représentés :

***Collège des représentants des collectivités et des établissements publics locaux (collège I):***

Représentants de la Fédération Départementale des Maires de la Moselle :

**Roland RAUSCH**, Maire de BETTING

**Gaston ADIER**, Maire de CARLING

**Jean-Luc WOZNAK**, Maire de CREUTZWALD

**Vincent LAUER**, adjoint au Maire de FAREBERSVILLER

**Marcel KARPP**, conseiller municipal de HOMBOUT-HAUT

Représentants de l'Association des Maires Ruraux de Moselle :

**Jean-Jacques BALLEVRE**, Maire d'ALTVILLER

**Denis CISEL**, conseiller municipal de SEINGBOUSE

**Jean MEKETYN**, Maire de MACHEREN

**Dominique STEICHEN**, Maire de VALMONT

**Joëlle BOROWSKI** - Représentant le Conseil Régional

**Gilbert SCHUH** - Représentant le Département de la Moselle

**Jean-Claude HEHN** - Représentant la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

**Pierre BLANCHARD** - Représentant le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont

**Jean-Jacques GRIMMER** – Représentant le Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn

**Christian SCHECK** -Représentant le Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst

**Raymond MAREK** - Représentant le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten

**Jean-Bernard MARTIN** - Représentant le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

**Hervé DEFLANDRE** - Représentant d'ENERGIS à Saint-Avoid

***Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (collège II):***

**Jean-François TONNELIER** – Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle  
**Bernard FISCHER** - Représentant la Chambre d'Agriculture de la Moselle  
**Marcel PHILIPPON** – Représentant la Fédération de la Moselle de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique  
**Jean-Paul BECKER** – Représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Moselle  
**Damien AUMAITRE** – Représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN)  
**Jean-Baptiste LUSSON** – Représentant le Groupement pour l'Etude et la Conservation de la Nature en Lorraine (GECNAL)  
**Nicole HOERNER** – Représentant l'UFC « Que Choisir » de Moselle-Est

***Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (collège III):***

**Aline GILL**, représentant le Préfet coordonnateur de Bassin  
**Michel HEUZE**, représentant le Préfet de la Moselle  
**Julien BACARI**, représentant le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé Lorraine  
**Carine HECTOR**, représentant le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle  
**Aline GILL**, représentant la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement  
**Claire ŒIL DE SALEYS**, représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse  
**Fabrice MAUCOURT**, représentant l'Etablissement Public Foncier de Lorraine  
**Claire ŒIL DE SALEYS**, représentant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Etaient excusés :

**Anne PEDON-FLESCHE** - Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle (collège II)  
**Eric LAHAYE** – Représentant la Fédération Professionnelle des entreprises de l'eau (collège II)

---

La Commission Locale de l'Eau,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48,

Vu la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse 2010-2015 approuvé par arrêté préfectoral le 27 novembre 2009 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2008, délimitant le périmètre du SAGE Bassin Houiller ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du SAGE Bassin Houiller;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2015, modifiant l'arrêté préfectoral 2015-DLP-BUPE-111 du 3 mars 2015 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du SAGE Bassin Houiller.

## INSTALLATION DE LA CLE

---

### ELECTION DU OU DE LA PRESIDENT(E)

Candidature :

Monsieur Jean-Bernard MARTIN se fait connaître pour le poste de Président de la CLE. Aucun autre candidat ne se déclare.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 18

Nombre de votes pour : 18

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

#### ADOPTE

**Monsieur Jean-Bernard MARTIN**, Président du SI pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle, Maire de COCHEREN, appartenant au collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, **est élu Président de la CLE.**

---

### REGLES DE FONCTIONNEMENT

Madame GILL relaie la demande de la DREAL Lorraine qui souhaite que les règles de fonctionnement prévoient 10 membres dans le bureau au lieu des 9 actuels, avec 3 représentants de l'Etat et de ses établissements publics au lieu des 2 actuels.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 32

Nombre de votes pour : 32

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

#### ADOPTE

Les règles de fonctionnement annexées à cette délibération prenant en compte la demande de modification de la DREAL Lorraine.

---

### ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS (VP)

#### ✚ Vice-Président(e)s du collège des représentants des collectivités et des établissements publics locaux

Candidatures :

M.Gaston ADIER et,

M.Marcel KARPP, se font connaître pour les postes de Vice-Présidents de la CLE,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de votant : 18

Nombre de votes pour : 18

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

#### ADOPTE

**M.Gaston ADIER**, Président du Syndicat d'Assainissement du Lauterbach, Maire de CARLING  
Et

**M.Marcel KARPP**, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Régie Eau de Hombourg Haut, Conseiller municipal de HOMBURG HAUT, appartenant au collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont élus **Vice-Présidents du collège des représentants des collectivités.**

✚ **Vice-Président(e) du collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations**

Candidature :

M.Jean-Baptiste LUSSON se fait connaître pour le poste de Vice-Président de la CLE,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Nombre de votant : 6

Nombre de votes pour : 6

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**ADOPTE**

**M.Jean-Baptiste LUSSON**, représentant le GECNAL, appartenant au collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations est élu **Vice-Président du collège des représentants des usagers.**

---

#### **DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU**

✚ **Membres du bureau appartenant au collège des représentants des collectivités et des établissements publics locaux**

M.Raymond MAREK et M.Jean-Jacques BALLEVRE font connaître leurs candidatures en tant que membres du bureau :

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Nombre de votant : 18

Nombre de votes pour : 18

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**ADOPTE:**

**M.Raymond MAREK**, Président du Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement sud de la Bisten, Maire de GUERTING et **M.Jean-Jacques BALLEVRE**, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Trois Vallées, Maire d'ALTVILLER sont élus **membres du bureau** au titre du collège des représentants des collectivités et des établissements publics locaux.

✚ **Membres du bureau appartenant au collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations**

Mme Nicole HOERNER fait connaître sa candidature.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Nombre de votant : 6

Nombre de votes pour : 6

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**ADOPTE:**

**Mme Nicole HOERNER**, représentant UFC « Que Choisir » Moselle Est est élue **membre du bureau** au titre du collège des représentants des usagers.

Les services de l'Etat font connaître les représentants de l'Etat en tant que membres du bureau.

**LA COMPOSITION DU BUREAU EST DONC LA SUIVANTE :**

<b>Collège des représentants des collectivités</b>	<b>Collège des représentants usagers</b>	<b>Collège des représentants des services de l'Etat</b>
M.MARTIN (Président)	M.LUSSON (Vice-Président)	Agence de l'Eau Rhin Meuse
M.ADIER (Vice-Président)		
M.KARPP (Vice-Président)		DDT
M.MAREK	Mme HOERNER	
M.BALLEVRE		DREAL

---

**Arrivée de Monsieur TONNELIER (Collège II)**

---

**VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 6 SEPTEMBRE 2013**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Nombre de votant : 33  
Nombre de votes pour : 33  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

**ADOpte LE PROCES VERBAL DE LA CLE du 6 SEPTEMBRE 2013 tel qu'adressé avec la convocation.**

---

**VALIDATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2013 ET 2014**

Conformément à l'article R.212-34 du Code de l'Environnement, les rapports annuels 2013 et 2014 adoptés seront adressés à Monsieur le Préfet de Moselle et à Monsieur le Président de Comité de bassin.

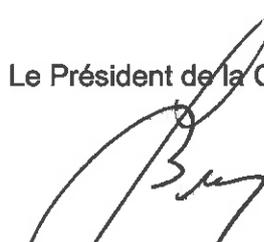
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Nombre de votant : 33  
Nombre de votes pour : 33  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

**ADOpte LES DEUX RAPPORTS tels qu'adressés avec la convocation.**

Fait à Cocheren, le 22 JUIN 2015

Le Président de la CLE



Jean-Bernard MARTIN  
Maire de COCHEREN

